



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

collectivités territoriales

Question écrite n° 51894

Texte de la question

M. René-Paul Victoria attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la participation à la relance des collectivités. En effet, il semblerait que vingt régions et quatre-vingt-dix départements aient signé avec l'État une convention relative au remboursement anticipé de la TVA. Aussi, il souhaiterait avoir connaissance de la liste de ces collectivités.

Texte de la réponse

Les lois de finances rectificatives pour 2009 ont modifié l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales afin de faire bénéficier d'attributions anticipées du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) les collectivités qui s'engagent à une progression de leurs dépenses réelles d'équipement par rapport à la moyenne constatée dans leurs comptes pour les exercices 2004 à 2007. Le bilan définitif fait apparaître que, sur le plan national, 19 540 conventions ont été signées pour un montant total de dépenses prévisionnelles de plus de 54 milliards d'euros, soit plus de 54 % de leur moyenne de référence. 90 départements, pour un montant total de prévisions de dépenses de 14 milliards, et 23 régions, pour un montant prévisionnel de 9 milliards, se sont inscrits dans le plan de relance. La liste de ces collectivités figure dans les tableaux ci-dessous.

Tableau I
Liste des départements ayant conventionné

DÉPT	NOM
01	Ain
02	Aisne
02A	Corse-du-Sud
02B	Haute-Corse
04	Alpes-de-Haute-Provence
05	Hautes-Alpes
06	Alpes-Maritimes
07	Ardèche

08	Ardennes
09	Ariège
10	Aube
11	Aude
12	Aveyron
13	Bouches-du-Rhône
14	Calvados
15	Cantal
16	Charente
17	Charente-Maritime
18	Cher
19	Corrèze
21	Côte-d'Or
22	Côtes-d'Armor
23	Creuse
24	Dordogne
26	Drôme
27	Eure
28	Eure-et-Loir
29	Finistère
30	Gard
31	Haute-Garonne
32	Gers
33	Gironde
34	Hérault
35	Ille-et-Vilaine

36	Indre
38	Isère
39	Jura
40	Landes
41	Loir-et-Cher
42	Loire
43	Haute-Loire
44	Loire-Atlantique
45	Loiret
46	Lot
47	Lot-et-Garonne
48	Lozère
49	Maine-et-Loire
51	Marne
52	Haute-Marne
53	Mayenne
54	Meurthe-et-Moselle
56	Morbihan
58	Nièvre
59	Nord
60	Oise
61	Orne
62	Pas-de-Calais
63	Puy-de-Dôme
64	Pyrénées-Atlantiques
65	Hautes-Pyrénées

66	Pyrénées-Orientales
67	Bas-Rhin
68	Haut-Rhin
69	Rhône
70	Haute-Saône
71	Saône-et-Loire
72	Sarthe
73	Savoie
74	Haute-Savoie
75	Paris
76	Seine-Maritime
77	Seine-et-Marne
78	Yvelines
79	Deux-Sèvres
80	Somme
81	Tarn
82	Tarn-et-Garonne
84	Vaucluse
85	Vendé
86	Vienne
87	Haute-Vienne
88	Vosges
89	Yonne
90	Territoire de Belfort
91	Essonne
92	Hauts-de-Seine

93	Seine-Saint-Denis
94	Val-de-Marne
95	Val-d'Oise
973	Guyane
Total :	90

Tableau II
Liste des régions ayant conventionné

DÉPT	NOM
67	Alsace
33	Aquitaine
63	Auvergne
14	Basse-Normandie
21	Bourgogne
35	Bretagne
45	Centre
2A	Corse
25	Franche-Comté
973	Guyane
76	Haute-Normandie
75	Île-de-France
34	Languedoc-Roussillon
87	Limousin
972	Martinique
31	Midi-Pyrénées
59	Nord-Pas-de-Calais
13	Provence-Alpes-Côte d'Azur
44	Pays de la Loire

80	Picardie
86	Poitou-Charentes
974	Réunion
69	Rhône-Alpes
Total :	23

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51894

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5521

Réponse publiée le : 4 août 2009, page 7695